



Liège, le 13 novembre 2020
Cs/Vge

Votre correspondant : Cédric SWENNEN
E-mail : cedric.swennen@spi.be
Téléphone : 04/230.11.11

Administration communale d'Ans
Esplanade de l'Hôtel Communal, 1
4430 ANS

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de la tenue de notre Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 15 décembre 2020 à 17 heures en vidéoconférence.**

Dans le contexte exceptionnel de la pandémie COVID 19 et compte tenu de la nécessité de prendre des mesures pour éviter sa propagation, les modalités de fonctionnement de l'Assemblée ont été adaptées pour assurer la sécurité de tous dans le respect du principe de transparence et des textes réglementaires applicables (Décret du 30.09.2020 organisant jusqu'au 31.12.2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales).

Par conséquent et conformément au Décret du 30 septembre 2020 précité, l'Assemblée se tiendra sans présence physique des associés.

Concrètement, il vous est demandé de procéder au choix suivant :

- 1^{ère} possibilité : Le Conseil communal délibère et communique sa délibération avant l'assemblée. Cette délibération tient lieu de vote ; la présence d'un délégué n'est pas nécessaire. Attention, la délibération doit mentionner expressément ce choix par l'ajout d'une mention telle que « Le Conseil communal décide, conformément au Décret du 30 septembre 2020 précité, de ne pas être représenté par vidéoconférence à l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2020 de la SPI et de transmettre l'expression de ses votes aux fins de comptabilisation dans les quorums de présence et de vote de l'assemblée » ;
- 2^{ème} possibilité : Le Conseil communal délibère et charge un seul délégué en tant que mandataire de le représenter sans présence physique. Cette représentation se fera par vidéoconférence, via un lien envoyé directement au mandataire désigné. Il est indispensable alors d'informer la SPI au plus tôt, via l'adresse valerie.geelen@spi.be du nom et de l'adresse mail du mandataire choisi

L'ordre du jour est fixé comme suit :

Assemblée Générale Ordinaire

1. Plan stratégique 2020-2022 - Etat d'avancement au 30/09/20 (Annexe 1)
2. Démissions et nominations d'Administrateurs (Annexe 2)

et les documents y relatifs sont consultables sous le lien :



« <http://sol.spi.be/AG201215/> ».

En application de l'article L 1523-23 § 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif aux intercommunales, voulez-vous bien prendre les dispositions utiles pour que tous les membres du Conseil Communal de votre Commune puissent prendre connaissance des documents ci-joints ? Vu les mesures exceptionnelles applicables cette année, une délibération du conseil sera absolument indispensable pour pouvoir prendre en compte les votes.

Afin de pouvoir prendre en compte votre décision, conformément à l'article L 1523-12 § 1^{er} du même Code, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer séparément sur chacun des points mis aux ordres du jour, en précisant bien la décision pour chaque point telle que reprise dans la proposition de délibération (Annexe 3). Attention, n'oubliez pas de préciser votre choix entre présence par vidéoconférence ou non d'un mandataire.

Par dérogation à l'article L 1523-13 § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'Assemblée ne sera exceptionnellement pas ouverte au public. Cependant, des dispositions particulières ont été prises pour en assurer la publicité et la transparence :

- l'ordre du jour et la note de synthèse sont disponibles sur son site à l'adresse <http://www.spi.be/fr/spi/obligations-legales>
- toute personne domiciliée sur le territoire d'une commune associée a la possibilité de poser une question relative à l'ordre du jour, au plus tard 4 jours avant la tenue de l'Assemblée, à l'adresse suivante valerie.geelen@spi.be. Une réponse sera apportée et publiée sur notre site à la même adresse avant l'Assemblée, sauf exception prévues par le Code de la démocratie locale.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration



Eric HAUTPHENNE
Président.

ANNEXES

